



NORMES

- *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves (2006)*

Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : normes concernant les services aux élèves (2006)

Survol

Les divisions scolaires font régulièrement la révision de leurs politiques locales. Une politique de division scolaire s'applique à tous ses employés et élèves. Il importe que les divisions scolaires tiennent compte des lois, règlements, politiques et lignes directrices du gouvernement lorsqu'ils réexaminent leurs politiques existantes et en élaborent de nouvelles. Les normes aident les divisions scolaires à établir des orientations et à planifier la mise en œuvre des programmes d'éducation appropriés. Ces normes tiennent compte des pratiques minimales et des services de base qui doivent être offerts à tous les élèves du Manitoba.

Le document *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba: normes concernant les services aux élèves* énonce les exigences normatives et fournit une orientation en vue de l'établissement de programmes d'éducation appropriés pour les élèves du Manitoba, conformément aux domaines de réglementation suivants :

- politique
- accès
- dépistage précoce
- évaluation
- planification de l'éducation
- discipline
- règlement des différends
- coordination des services
- soutien professionnel



Pour plus de détails

Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves (2006) est disponible sur le site Web du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba au :

<www.edu.gov.mb.ca/frpub/enfdiff/pea/pea_normes.pdf>.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Section de soutien aux écoles

Téléphone : 204-945-8867

Numéro sans frais au Manitoba: 1-800-282-8069 (poste 8867)



Autres détails dans le présent guide

Législation provinciale (modifiée)

*Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (les programmes d'éducation appropriés),
page 39*